Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 022-212203129-20260424-2026_04_12-DE

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR **2026-04-12**
Arrondissement de DINAN
COMMUNE DE SAINT-MADEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-MADEN

SÉANCE DU 24 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre avril à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur COULOMBEL Sylvain, Maire.

Nombre de membres : 11
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9
Date de convocation : 9 avril 2026

PRÉSENTS : COULOMBEL Sylvain, BRIONNE Noëlle, CHENU François, DOUCET Emilie, REHEL Elodie, VERDON Laure, FAUCON Patrick, LECHEVESTRIER Manuel, LECHEVESTRIER Yves-Marie arrivée à 20H52

ABSENT EXCUSÉ : BROSSE Hubert

ABSENT : ROBERT Emilie

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : FAUCON Patrick

PARTICIPATION PREVISIONNELLE 2026 AUX CHARGES DU SIRS GUENROC/SAINT-MADEN – Délibération n°2026-04-12

Monsieur Le Maire détaille le calcul de la participation de la commune aux charges prévisionnelles du SIRS pour 2026.

Le Conseil Municipal, après délibération :

Valide : le montant de la participation prévisionnelle aux charges du SIRS Guenroc/Saint-Maden en 2026 soit 45 124.82 €

Pour : 9 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Le Maire
Sylvain COULOMBEL

le secrétaire de séance
Patrick FAUCON